

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°11/2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUY EN BEARN**

68, Chemin de Pau  
64 121 SERRES CASTET

L'an deux mille vingt-trois, le 1<sup>er</sup> février à 19 heures et 00 minute, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes des Luys en Béarn se sont réunis au Foyer municipal à Arzacq-Arraziguet (64410), sous la présidence de M. Bernard PEYROULET, Président.

**ETAIENT PRESENTS** : 64 titulaires, 5 suppléants et 2 pouvoirs

<u>ARGELOS</u>	M. Marcel BORNLY
<u>ARZACQ-ARRAZIGUET</u>	M. Jean-Pierre CRABOS
<u>ASTIS</u>	M. Jean-Marc MERLOU (suppléant de M. Alain CAIE)
<u>AUBIN</u>	M. Serge LUPIET
<u>AUBOUS</u>	M. Pierre POUBLAN
<u>AUGA</u>	M. David LEGROS
<u>AURIAC</u>	M. Jean-Claude VIGNES
<u>AYDIE</u>	M. Jean-Paul CAZENAVE
<u>BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE</u>	M. Pierre COSTADOAT
<u>BOUILLON</u>	M. Gérard LOCARDEL
<u>BOURNOS</u>	M. Jean BARUS
<u>BUROSSE-MENDOUSSE</u>	M. Alain LECHON
<u>CABIDOS</u>	Mme Isabelle PARE
<u>CARRERE</u>	M. Pierre-Michel ESAIN
<u>CASTETPUGON</u>	M. Alain PIARROU
<u>CAUBIOS-LOOS</u>	M. Gilles BRUNET
<u>CLARACQ</u>	M. Claude CASSOU-LALANNE
<u>CONCHEZ-DE-BEARN</u>	M. Yves CAPERAA
<u>DIUSSE</u>	M. Michel MONSEGU
<u>DOUMY</u>	M. Jean-Marc DESCLAUX
<u>FICHOUS-RIUMAYOU</u>	M. Roger DULAMON (suppléant de M. Joël PINTADOU)
<u>GARLEDE-MONDEBAT</u>	M. Eric LAFONTAN
<u>GARLIN</u>	Mme Chantal FERRANDO, M. André LANUSSE-CAZALE
<u>GAROS</u>	M. Jean-Marc THEULE
<u>GEUS-D'ARZACQ</u>	M. Daniel PEDEGERT
<u>LALONQUETTE</u>	M. Jean-Patrick BAZILE
<u>LARREULE</u>	M. Pierre CASSOU (suppléant de M. Philippe LALANNE)
<u>LONCON</u>	M. Patrick BENDAIL
<u>LOUVIGNY</u>	Mme Anita VERGOIN
<u>MALAUSSANNE</u>	M. Bernard DUPONT
<u>MASCARAAS-HARON</u>	M. Carle MARTENS
<u>MAZEROLLES</u>	M. Christophe LAYAA-LAULHE, Mme Isabelle PEGUILHE
<u>MERACQ</u>	M. Olivier DUSSAU-NEBOUT (suppléant de M. Pierre DUPLANTIER)
<u>MIOSENS-LANUSSE</u>	M. Arnaud MOULIE
<u>MOMAS</u>	Mme Jackie PEDURTHE
<u>MONCLA</u>	M. Jean-Paul LAHORE
<u>MONT-DISSE</u>	M. Charles PELANNE
<u>MONTARDON</u>	M. Stéphane BONNASSIOLLE (pouvoir de Mme Sylvia PIZEL), M. André POUBLAN

MORLANNE  
MOUHOUS  
NAVAILLES-ANGOS

PORTET  
RIBARROUY  
SAINT-JEAN-POUDGE  
SAUVAGNON

SEBY  
SERRES-CASTET

SEVIGNACQ  
TARON-SADIRAC-VIELLENAVE  
THEZE  
UZAN  
VIALER  
VIGNES  
VIVEN

M. Philippe LABORDE-RAYNA  
M. Jean CAZALIS PETIT JEAN  
M. François DAMIAN-PICOLLET (pouvoir de Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE)  
M. Laurent TEULERE-MAYNAT (suppléant de M. Benjamin CASSOU)  
M. Bernard JONVILLE  
M. Jean-Jacques CERISERE  
Mme Muriel BAREILLE, M. Francis CHAPOTHIN, Mme Caroline LACROIX, M. Thomas LENOIR, M. Bernard PEYROULET  
M. Gilles MUGUIN-CABAILLE  
Mme Martine BURGUETE, M. Frédéric CLABE, M. Jean-Yves COURREGES, Mme Nathalie DELUGA, M. Philippe DUVIGNAU, Mme Cécile LANGINIER, Mme Catherine LATEULADE, Mme Jocelyne ROBESSON, M. Max TUCOU  
M. Michel CUYAUBE  
M. Jean GUIRAUT  
M. David DUZIDOU  
Mme Christine MORLANNE  
Mme Marie-Christine MAILLOT  
M. Gilles PICARD  
M. Jean-Michel LORY

**ABSENTS EXCUSES : 27 titulaires**

ARGET  
ARZACQ-ARRAZIGUET  
ASTIS  
BALIRACQ-MAUMUSSON  
COUBLUCQ  
FICHOUS-RIUMAYOU  
LARREULE  
LASCLAVERIES  
LEME  
MERACQ  
MIALOS  
MONTAGUT  
MONTARDON  
NAVAILLES-ANGOS  
PIETS-PLAENCE-MOUSTROU  
PORTET  
POMPS  
POULIACQ  
POURSIUGUES-BOUCOUE  
SAUVAGNON  
  
SERRES-CASTET  
TADOUSSE-USSAU

M. Thierry SOUSTRA  
Mme Virginie GUYONET  
M. Alain CAIE  
M. Sylvain SERGENT  
M. Jean-Yves DUPONT-BRETHES  
M. Joël PINTADOU  
M. Philippe LALANNE  
M. Frédéric LARRECHE  
M. Jean VENANT  
M. Pierre DUPLANTIER  
M. Didier DARRIBERE  
M. Jean-Luc LAULHE  
Mme Nuala DRAESCHER, M. Thierry GADOU, Mme Sylvia PIZEL  
M. Claude DUFRECHOU, Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE  
M. Eric DUPLAA  
M. Benjamin CASSOU  
M. Claude FOURQUET  
M. Pierre DUPOUY-BAS  
M. Thierry SAINT-PALAIS  
Mme Geneviève BERGE, M. Hervé HUSTET, Mme Karine LAPLACE-NOBLE  
M. Pascal LOUYS  
M. Pascal BOURGUINAT

M. Jean-Pierre CRABOS a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : LES FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

**Rapporteur : M. Arnaud MOULIE**

M. le Vice-président en charge de la thématique rappelle à l'assemblée délibérante que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il permet d'informer l'assemblée délibérante sur la situation financière de l'EPCI et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.

Par application des dispositions de l'article L.5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L.2312-1 CGCT sont applicables à la Communauté de communes des Luys en Béarn, celle-ci comptant parmi ses communes membres au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Ainsi, l'article L.2312-1 du CGCT dispose notamment que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
Par 71 voix pour,

- PREND ACTE** De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire,
- ATTESTE** En avoir débattu,
- CHARGE** M. le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn de la transmission du rapport et de la délibération à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme**



**M. le Président  
Bernard PEYROULET**

En exercice	Nombre de membres				Abstention
	Présents	Votants	Pour	Contre	
91	69	71	71		
Date de convocation : 26/01/2023					
Affichage : 26/01/2023					

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le



ID : 064-200067239-20230201-2023\_11-DE